Le guide pratique

de l'étudiant en situation de handicap



Aix Marseille Université



Sommaire

4 Mot de Monsieur Laurent Bensoussan, Vice-président délégué santé et handicap

5 Les différents types de handicap

6 Les démarches à réaliser avant l'inscription à l'université

1. Comment anticiper au mieux son arrivée à l'université ?
   - Qui peut m'accompagner ?
   - Quels sont les outils que je peux utiliser ?
   - Quelles sont les étapes de mon orientation ?

8 Un accompagnement tout au long du parcours universitaire

1. Quels services peuvent m'accompagner ?
   - Mission Handicap (MH)
   - Le Service universitaire de Santé Étudiante (SSE)
2. Quels sont les dispositifs au sein des Bibliothèques Universitaires (BU) ?
3. Qui contacter si je me sens discriminé(e) ?

9 Et si je veux pratiquer une activité physique ou culturelle ?
   - Le service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
   - La Direction Culture et Société (DCS)

10 Comment préparer un échange international ?

11 Qui peut m'aider dans ma recherche de stage ou mon insertion professionnelle ?

12 Quels dispositifs si je veux rédiger une thèse ?

26 Contacts importants

27 Remerciements



Mot de Monsieur Laurent Bensoussan,

Vice-président délégué santé & handicap

Bienvenue à Aix Marseille Université !

En tant que Vice-Président Santé et Handicap, je suis ravi de vous accueillir au sein de notre établissement. Ce guide vous accompagnera tout au long de votre parcours universitaire, de votre arrivée jusqu'à votre insertion professionnelle. Nous avons constitué au sein de l'université un réseau d'enseignants « référents handicap » au sein de chaque composante.

Des procédures ont été créées pour uniformiser la mise en place des aménagements d'études et d'examens des étudiants en situation de handicap sur l'ensemble des composantes d'amU pour faciliter votre cursus. Vous retrouverez dans les différents services de l'université des référents handicap qui pourront faciliter votre parcours au sein de l'université.

Ce guide a été élaboré pour permettre aux futurs étudiants en situation de handicap d'anticiper au mieux leur arrivée à l'université notamment pour la mise en place de leurs aménagements d'études et d'examens mais également dans l'objectif de faire connaître les différents dispositifs déployés par les Services et Directions d'amU qui visent à vous assurer une réussite académique et une vie étudiante épanouissante.

Une université inclusive et socialement engagée

L'Université d'Aix-Marseille (amU) met l'accent sur l'inclusion et s'engage à soutenir les étudiants en situation de handicap vers la réussite de leurs études. Le nombre croissant d'étudiants en situation de handicap au sein d'amU est le témoin de la politique inclusive que nous déployons.

Un accompagnement personnalisé

Depuis 2016, notre université est dotée d'un Schéma Directeur du Handicap qui vise à améliorer l'accompagnement et l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Ce guide vous permettra de trouver facilement la personne ressource adaptée à vos besoins spécifiques.

Je vous souhaite une belle réussite académique et une excellente expérience universitaire à amU !

Les différents types de handicap

Le handicap moteur

Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entrainer une atteinte partielle ou totale de la motricité.
Certaines déficiences motrices d'origine cérébrale peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.

Le handicap visuel

La déficience visuelle est une diminution, une altération, voire une suppression de la capacité de voir des images, des couleurs.

La maladie invalidante

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, peuvent entrainer des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être temporaires, permanentes ou évolutives.





Le handicap cognitif/ Troubles Spécifiques des Apprentissages

Le handicap cognitif est la conséquence d'un dysfonctionnement des fonctions cognitives (lire, parler, mémoriser, comprendre) : troubles de l'attention, de la mémoire, du langage, des identifications perceptives et des gestes.

Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités.

Le handicap auditif

La surdité est la diminution ou la suppression de la capacité d'entendre les sons.

Le handicap psychique

Il est la conséquence d'une maladie mentale, de troubles psychiatriques, d'une perturbation de l'équilibre psychologique. Il n'affecte pas directement les capacités intellectuelles mais leur mise en œuvre.

Les démarches à réaliser avant l'inscription à l'université

Comment anticiper au mieux son arrivée à l'université ?

La sécurisation des parcours des futurs étudiants en situation de handicap constitue un enjeu fort dans la scolarisation des lycéens.

Grâce à un accompagnement renforcé, il s'agit de favoriser un projet de poursuite d'études ambitieux avec un accès à l'enseignement supérieur.

Beaucoup de démarches sont donc possibles avant d'arriver à l'université : qui peut m'accompagner ? Quels sont les outils que je peux utiliser ? Quelles sont les étapes de mon orientation ?

Qui peut m'accompagner ?

PP
Le professeur principal : il accompagne l'élève dans la construction de son projet d'orientation et conduit les entretiens personnalisés d'orientation.

Psy-En EDO
Le Psychologue de l'Éducation nationale de la spécialité Éducation Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle : il adapte le projet scolaire et professionnel à des contraintes d'accessibilité, de distance domicile/établissement et de prise en charge médicale.

ERSEH
L'Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves en Situation de Handicap reste présent tout au long du parcours de l'élève et plus particulièrement dans le cadre de la poursuite d'études (transmission du GEVA-Sco faisant mention du Projet Personnel d'Orientation (PPO) à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Référent handicap
Le référent handicap de l'établissement visé renseigne le candidat : vérification des conditions d'accessibilité de l'établissement, précisions sur les modalités d'accompagnement possibles ...

DRAIO
La Direction Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation accompagne les candidats qui seraient sans proposition ou avec une proposition qui n'est pas compatible avec leur handicap.

Quels sont les outils que je peux utiliser ?

La fiche de liaison handicap : elle permet au candidat en situation de handicap de préciser les accompagnements dont il a bénéficié durant son parcours et d'en assurer la continuité. Elle sera utilisée pour demander le réexamen d'une candidature.

La fiche d'orientation préparatoire à l'entrée dans l'enseignement supérieur des élèves en situation de handicap : elle sert à définir le projet d'orientation dès la classe de première au regard des éléments du PPS. Cette fiche sera transmise au référent handicap de l'université sous réserve de l'accord de la famille.

Le numéro vert PARCOURSUP : 0800 400 070 : il permet d'entrer en relation avec des conseillers PARCOURSUP.

La rubrique contact de PARCOURSUP : elle permet de poser des questions spécifiques sur son dossier personnel. Lien : **https://www.parcoursup.gouv.fr/contact**

Quelles sont les étapes de mon orientation ?

Les Enseignants Référents à la Scolarisation des Élèves en Situation de Handicap (ERSEH) signalent aux chefs d'établissements concernés les lycéens en situation de handicap des classes de première et de terminale. Ceux-ci bénéficient de plusieurs moments importants :

En première
Des échanges avec les acteurs (PP, ERSEH, Psy-En EDO) pour accompagner la construction du projet d'orientation.

Un entretien avec une équipe de suivi de scolarisation (ESS) pour élaborer le projet personnalisé d'orientation (PPO)

En terminale
Des échanges avec les acteurs (PP, ERSEH, Psy-En EDO) pour accompagner la formulation des vœux sur le portail PARCOURSUP.

Un entretien avec une Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) pour préparer la transition vers l'enseignement supérieur :

- Possibilité de remplir la fiche de liaison.
- Prise de contact avec le correspondant handicap par l'ERSEH (communication du Gevasco).

→Les résultats d'orientation me conviennent :
Prise de contact avec le référent handicap du futur établissement, transmission de la fiche de liaison, programmation d'une équipe plurielle.

→Les résultats d'orientation ne me conviennent pas :
Accompagnement par la DRAIO puis sollicitation de la commission d'accès à l'enseignement supérieur en charge des demandes de réexamens des candidatures.

L'équipe plurielle

Sur la base de l'avis médical, l'enseignant référent handicap de votre composante proposera des aménagements, qui seront inscrits dans votre notification d'aménagements d'études et d'examens (NA2E).

Pour les besoins spécifiques, une réunion d'équipe plurielle pourra être organisée avec vous, l'enseignant référent handicap, le responsable de formation, le médecin du SSE, la Mission Handicap et la scolarité.

A savoir

Aix Marseille Université / amU, organise chaque année une journée "Le sup pour tous !" pour permettre aux futurs étudiants de se renseigner sur les dispositifs mis en oeuvre par l'établissement.

Un accompagnement tout au long du parcours universitaire

Comment obtenir un logement adapté ?

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous)

Comme d'autres acteurs sur les campus (BVE-Mission Handicap, Service universitaire de Santé Étudiante, etc.) et en collaboration avec eux, le Crous dispose de services dédiés à l'accueil et à l'assistance des étudiants en situation de handicap.

Le référent handicap Crous aide les étudiants en situation de handicap à accéder à un logement adapté et peut les assister dans la conduite de leurs études et leur vie quotidienne.

Les aides financières et bourses :

Il existe différents types d'aides financières dont certaines sont spécifiquement à destination des étudiants en situation de handicap :

➔Les Bourses sur critères sociaux :
4 points de charge supplémentaire peuvent être octroyés dans les calculs de la bourse sur critères sociaux si :
-L'étudiant bénéficie d'une reconnaissance de son handicap par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
-L'étudiant est un aidant de manière régulière et fréquente d'un parent en situation de handicap.

➔Les aides spécifiques ponctuelles et annuelles (ASAP-ASAA) : aides financières destinées aux étudiants en formation initiale post-bac rencontrant de graves difficultés financières ponctuelles ou durables.

À savoir

Si tu bénéficies d'une reconnaissance de ton handicap par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), la limite d'âge ne s'applique pas pour les Aides Spécifiques Allocations Ponctuelles (ASAP) et des Aides Spécifiques Allocations Annuelles (ASAA).

➔ La bourse fondation GIVEKA (dispositif hors Crous) peut être attribuée aux étudiants de nationalité française ou suisse qui, en raison d'un accident ou d'une maladie, ont des difficultés financières à entamer ou poursuivre des études supérieures.

+ d'info : **https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-de-la-fondation-giveka-2426**

À savoir

Pour bénéficier de ces aides, il est nécessaire de prendre un RDV préalable avec les assistants sociaux du Crous pour instruire les dossiers.

La prise de **RDV** avec un assistant social du Crous doit être effectuée en fonction de la filière et du lieu d'études via la plateforme : **https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr**

La restauration :

La plupart de nos lieux de restaurations universitaires (Restos U, cafétérias...) présentent des conditions d'accès adaptées aux étudiants en situation de handicap.

De même, en fonction du handicap de l'étudiant, des menus adaptés peuvent également lui être proposés dans certains Crous et restaurants universitaires.

Un hébergement adapté :

Des logements adaptés au sein des différentes résidences du Crous sont réservés en priorité aux étudiants boursiers en situation de handicap ayant une notification de la MDPH.

Les étapes pour formuler une demande de logement adapté :

1. Saisir son DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (**DSE**) en cochant « Je souhaite faire une demande de logement » et suivre la procédure indiquée.

2. Faire ensuite ses vœux de logement en ligne via son compte MSE « **messervices.etudiant.gouv.fr** ».

3. En parallèle, remplir le document en ligne « **Demander votre logement (crous-aix-marseille.fr)** » en y joignant obligatoirement son attestation de la MDPH.

Lien vers la page internet du Crous :

Étudiants en situation de handicap : les Crous à vos côtés au quotidien - Crous Aix-Marseille Avignon (crous-aix-marseille.fr)

Contact

Référent handicap Crous :
référent.handicap@crous-aix-marseille.fr



Quels services peuvent m'accompagner ?



La Mission Handicap (MH)

La Mission Handicap d'amU accueille et accompagne les Étudiants en Situation de Handicap (ESH) physique, sensoriel ou psychique, de dyslexie ou d'un trouble de santé invalidant à long terme ou de façon temporaire.

À savoir

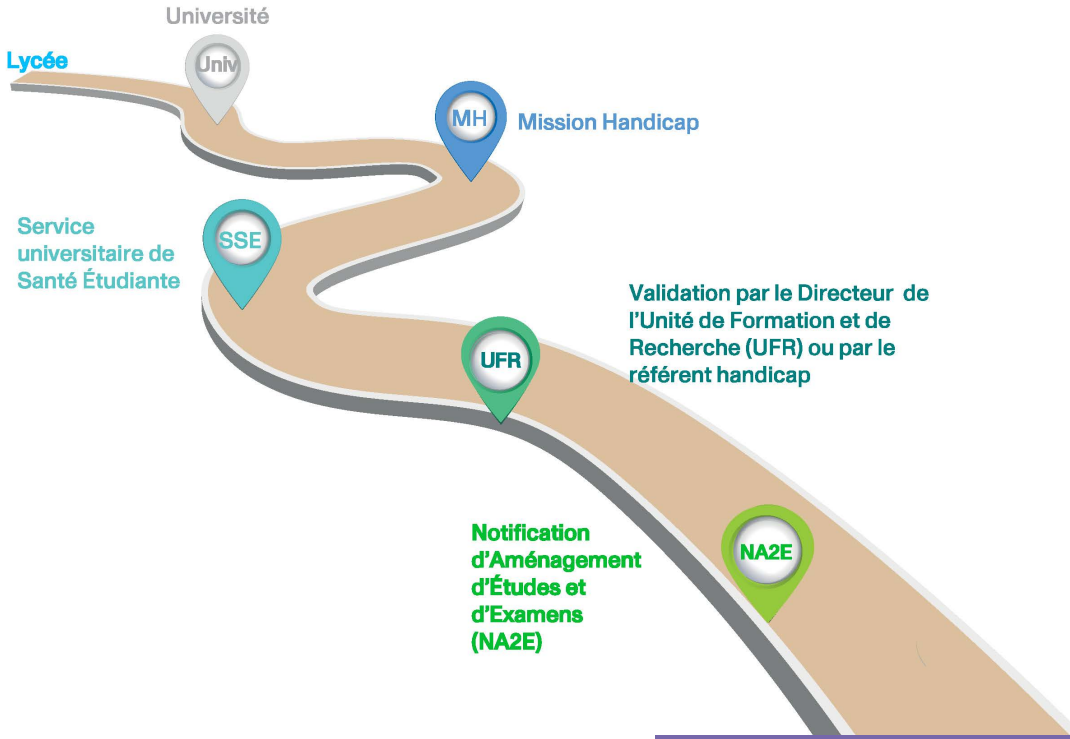
La Mission Handicap se situe au niveau du Bureau de la Vie Étudiante auquel est rattaché ton campus.

Voici les étapes pour bénéficier d'un accompagnement de la part de la Mission Handicap de ton campus :

1. Se signaler auprès du Bureau de Vie Étudiante - Mission Handicap

2. Prendre un rendez-vous avec le médecin du Service universitaire de Santé Étudiante (sur le site MAIIA, par téléphone ou par e-mail)

3. La Notification d'Aménagement d'Études et d'Examens (NA2E) Sur la base de l'avis médical, l'enseignant référent handicap de votre composante proposera des aménagements, qui seront inscrits dans votre NA2E.





Le + : la salle Snoezelen

Un espace de repos et de détente destiné aux étudiantes et étudiants en situation de handicap, situé sur le campus d'Aix-en-Provence.
Fruit d'une initiative étudiante soutenue par amU, cette salle permet de se ressourcer entre les cours et de réduire les surcharges sensorielles et cognitives.
À noter : réservation sur Amétice limitée à deux créneaux par semaine, pour une seule personne à la fois : https://ametice.univ-amu.fr/course/view.php?id=117467

À savoir

Depuis 2018 le programme Atypie Friendly, inscrit dans la stratégie nationale pour l'autisme (2018 - 2028) et sélectionné par le programme #France2030, s'efforce de rendre l'enseignement supérieur plus inclusif pour les personnes présentant des troubles du neurodéveloppement. Il propose des actions de sensibilisation et de formation, la mise à disposition de ressources ainsi qu'un accompagnement des personnels des établissements.
Cette initiative renforce la position d'amU en tant qu'acteur engagé dans l'amélioration des conditions de travail pour tous et dans la promotion d'une société plus inclusive.

Liens utiles :
amU : **France 2030 - Projet Atypie Friendly | Aix Marseille Université (univ-amU.fr)**

Site officiel d'Atypie Friendly : **https://atypie-friendly.fr/**

Des Étudiants Relai Information (ERI) et des Étudiants Relai Handicap (ERH) sont également présents au sein des Bureaux de la Vie Étudiante (BVE) pour accueillir et guider les étudiants.

Contacts

Les Bureaux de la Vie Étudiante - Mission Handicap qui se trouvent sur cinq campus ont en charge l'ensemble des sites de formation d'amU.

Campus Timone :

Sites de Timone, Hôpital Nord et Virgile Marron :
dvec-bve-mh-campus-timone@univ-amU.fr
04 13 94 27 95

Campus Saint-Charles

Sites de Saint-Charles, Canebière, Colbert, Ilot du Bois et Aubagne :
dvec-bve-mh-campus-marseille-centre@univ-amU.fr
04 13 94 27 96

Campus Luminy

Sites de Luminy, Gap et La Ciotat :
dvec-bve-mh-campus-luminy@univ-amU.fr
04 13 94 20 95

Campus Saint-Jérôme

Sites de Saint-Jérôme, Château Gombert, Salon-de-Provence et IUT (Aix et Digne) :
dvec-bve-mh-campus-etoile@univ-amU.fr
04 13 94 52 00

Campus Aix-en-Provence

Sites d'Aix-en-Provence, Puyricard, Digne-les-Bains, Arles et Avignon :
dvec-bve-mh-campus-aix@univ-amU.fr
04 13 94 22 77

Lien vers la page internet d'amU

Mission Handicap amU |Aix Marseille Université (univ-amU.fr)

Le Service universitaire de Santé Étudiante (SSE)

Les étudiants en situation de handicap peuvent prendre rendez-vous dans chaque antenne du SSE (Service universitaire de Santé Étudiante) avec un médecin de prévention et obtenir un certificat d'aménagement.

Il existe en fonction de la situation de l'étudiant plusieurs aménagements possibles :

- Études : aide à la prise de notes, adaptation de documents, aide au travail personnel, carte de photocopies...
- Contrôles continus, examens et concours : majoration du temps de composition (1/3 temps), adaptation des sujets d'examens, secrétariat d'examen, prêt ponctuel d'un ordinateur portable...

Contacts

Les étudiants dépendant du campus Timone doivent prendre contact avec le SSE Marseille Saint-Charles.

SSE Saint-Charles - Centre de Santé :

3 place Victor Hugo - Case 34 - Bât 5 - Bloc C - 6ème étage - 13003 Marseille
Tél : 04 13 55 00 07
sse-stcharles@univ-amU.fr
Sites délocalisés rattachés à l'antenne : Aubagne, Canebière, Colbert, Ilot du bois, Nord, Timone et Virgile Marron.
IFSI rattachés à l'antenne : Aubagne, Blancarde, Capelette, Marseille Nord et Martigues
Dépistage bucco-dentaire : tous les mercredis matin

SSE Luminy :

163, avenue de Luminy Case 905 - Rez-de-Chaussée - Restaurant Universitaire 13288 Marseille cedex 9
04 13 94 24 5
sse-luminy@univ-amU.fr
Sites délocalisés rattachés à l'antenne : Gap et La Ciotat
IFSI rattachés à l'antenne : Briançon, Gap et Marseille Sud
Dépistage bucco-dentaire : tous les jeudis matin

SSE Saint-Jérôme :

52, avenue Escadrille Normandie Niemen 13013 Marseille
04 13 94 51 94
sse-stjerome@univ-amU.fr
Sites délocalisés rattachés à l'antenne : Château-Gombert et Salon-de-Provence
IFSI rattachés à l'antenne : Centre Gérontologie Départemental, Croix Rouge, Les Flamants, Saint-Jacques et Salon-de-Provence
Dépistage bucco-dentaire : tous les mercredis matin

SSE Aix-en-Provence - Centre de Santé :

29 avenue Robert Schuman - Bât Le Cube - 13621 Aix-en-Provence cedex 1
04 13 94 22 80
sse-aix@univ-amU.fr
Sites délocalisés rattachés à l'antenne : Arles, Avignon, Digne-les-Bains et Puyricard
IFSI rattachés à l'antenne :
Aix-en-Provence, Arles, Avignon et Digne-les-Bains

Lien vers la page internet d'amU

https://www.univ-amu.fr/fr/mission-handicap

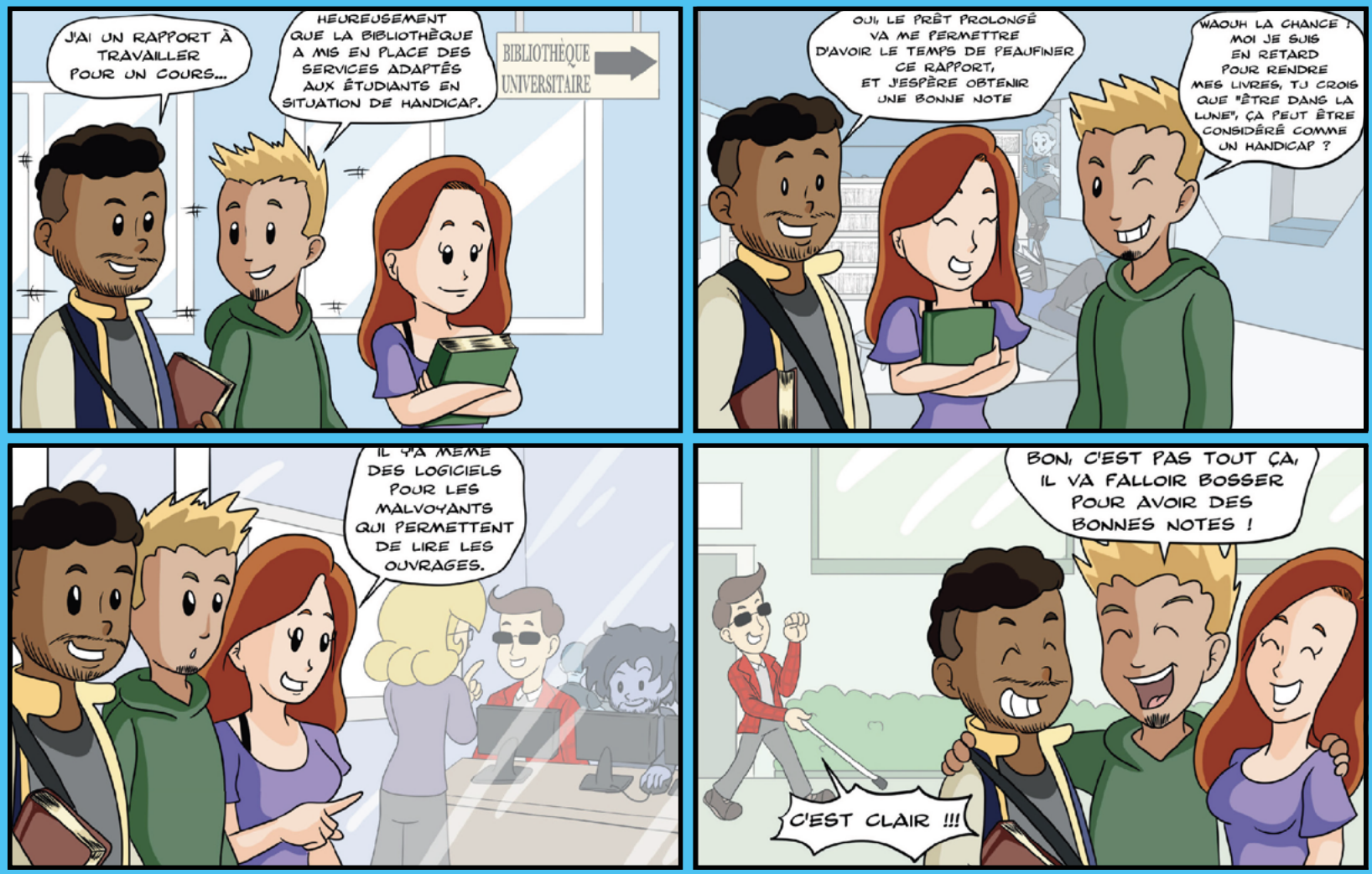
À savoir

Des prises de rendez-vous avec le Bureau de Vie Étudiante - Mission Handicap du campus et le SSE (Service universitaire de Santé Étudiante) sont à prendre simultanément.
Les ESH doivent transmettre au secrétariat de l'antenne du SSE dont ils dépendent les informations suivantes pour obtenir un rendez-vous avec un médecin de prévention :

➔Dossier médical : certificat médical, bilan d'orthophonie de moins de deux ans
➔Extrait du carnet de santé
➔Copie des ordonnances
➔Éléments transmis par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
➔Aménagements précédents éventuels durant le parcours d'études et les examens



Quels sont les dispositifs au sein des Bibliothèques Universitaires (BU) ?



Les Bibliothèques Universitaires (BU)

Aix Marseille Université comporte 17 bibliothèques universitaires (BU) réparties sur les campus d'Aix-en-Provence, Marseille, Avignon, Gap, et Digne-les-Bains.

Elles garantissent à l'ensemble des étudiant·es et personnels l'accès à la documentation imprimée et électronique acquise par amU, soit plus de 1,6 million de documents imprimés, près de 30 000 revues en ligne et plus de 75 000 livres électroniques (ebooks) de toutes disciplines.

Constituées en grande partie de documents de nature universitaire (niveaux formation et recherche), les collections des BU comprennent également romans, bandes dessinées, guides de voyage, DVD, titres de presse imprimée et au format numérique.

Le service « BU Express » offre la possibilité de réserver et de faire acheminer dans la BU de son choix une très grande partie des documents signalés dans le **catalogue en ligne**.



Une 18e bibliothèque accessible librement sur le web existe : Odyssée, **bibliothèque numérique patrimoniale** de l'université, permet la consultation de plus d'un million de pages numérisées de documents rares, anciens, précieux ou étonnants, dont les exemplaires originaux sont rarement dévoilés au public.

Tout au long de l'année, les BU vous donnent également rendez-vous dans le cadre de leur programmation culturelle. Environ 150 événements dans tout le réseau sont librement accessibles à l'ensemble de la communauté universitaire.

Enfin, des formations à la recherche documentaire, à la sélection et à l'utilisation de l'information scientifique ou encore à la science ouverte sont dispensées en BU ou à distance, mais aussi à la demande dans les laboratoires, en groupe ou en rendez-vous individualisés.

Pour toute question sur les services des bibliothèques, des bibliothécaires vous répondent, par tchat ou sous 48h ouvrées, via le service de questions-réponses en ligne « Besoin d'aide ? ».

Pour plus d'informations : bu.univ-amU.fr/

Équipements et services proposés aux usagers en situation de handicap

Certaines BU proposent des équipements et services spécifiques à leurs usagers en situation de handicap détaillés sur la page suivante : **https://bu.univ-amu.fr/fr/vos-services/usagers-situation-de-handicap**

À savoir : exception handicap au droit d'auteur appliquée aux bibliothèques (PLATON)

Les bibliothèques universitaires d'Aix Marseille Université participent au **dispositif PLATON de mise en œuvre de l'exception handicap au droit d'auteur** appliquée aux bibliothèques publiques. Bien que la documentation de type universitaire soit encore relativement peu représentée sur la plateforme, cette exception permet à ses bénéficiaires de demander à leurs bibliothèques la communication d'ouvrages dans des versions adaptées à leur handicap (qu'il soit visuel, moteur, trouble dys...) lorsque celles-ci ont été déposées sur **la plateforme PLATON** gérée par la Bibliothèque Nationale de France. Pour en savoir plus et/ou bénéficier de ce dispositif, n'hésitez pas à vous adresser à la BU la plus proche ou à écrire directement à l'adresse **scd-handicap@univ-amU.fr.**

Contact

Pour toute information ou demande d'accompagnement dans votre usage des bibliothèques universitaires, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse **scd-handicap@univ-amU.fr.**



Qui contacter si je me sens discriminé(e) ?

Le Service pour le Respect et l'Égalité (SpRE)

Le Service pour le Respect et l'Égalité (SpRE) est un guichet unique au sein de l'Université d'Aix-Marseille pour la prévention et le traitement des situations de Violences Sexistes et Sexuelles (VSS), toutes formes de discrimination et de harcèlement.

Tout étudiant ou agent, en tant que victime ou témoin, peut signaler des agissements relatifs à une situation de discrimination, harcèlement, racisme, VSS, LGBTIphobie, transphobie...

À savoir

Ce service est totalement gratuit et anonyme ! Il est disponible en présentiel ou en distanciel, soit au bureau principal sur le site marseillais de la Canebière, soit lors de nos permanences.



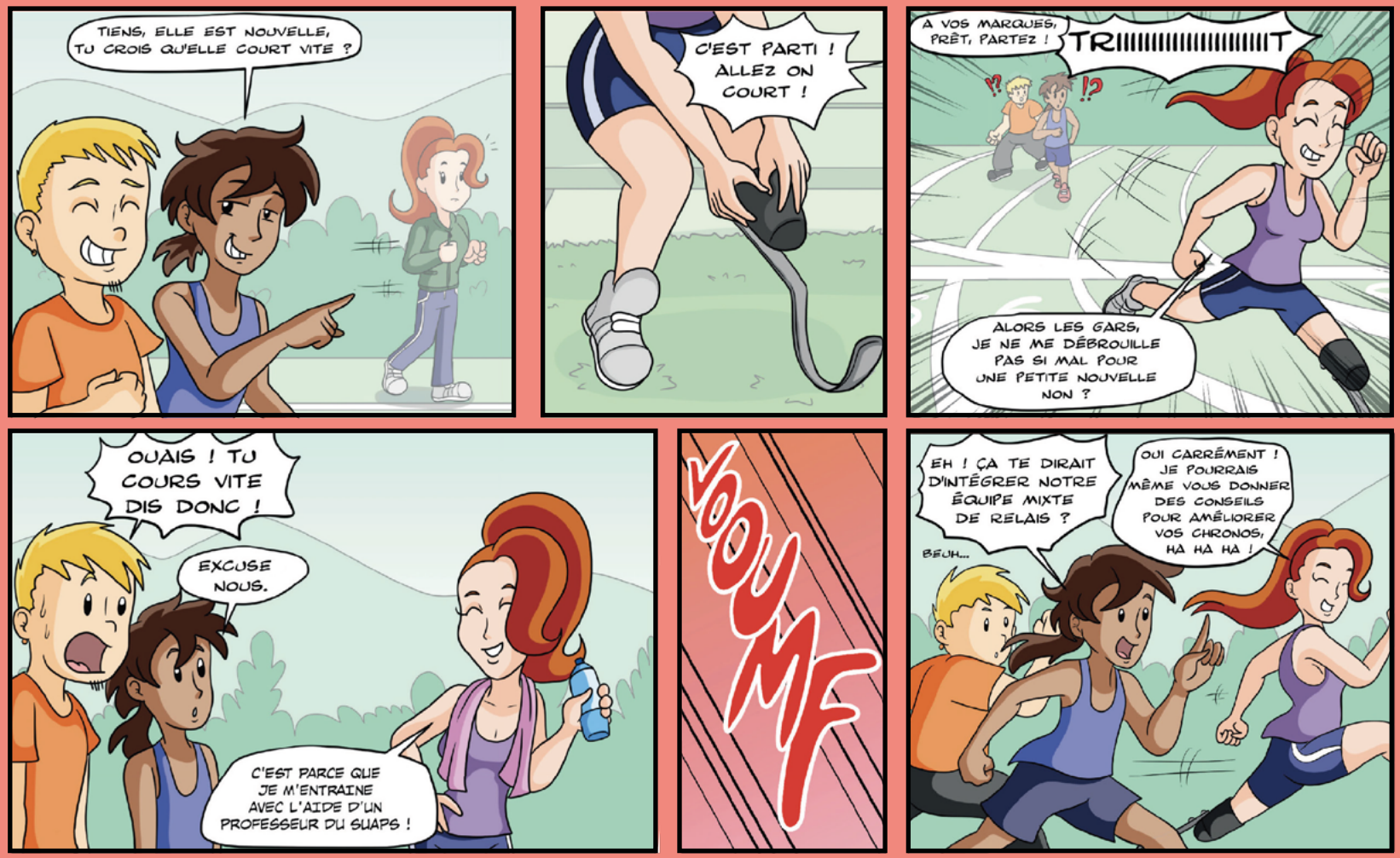
Lien vers la page internet du site amU

https://www.univ-amu.fr/fr/service-respect-legalite-spre

Contact

respect-egalite@univ-amU.fr
Tel : 04 13 550 550

Et si je veux pratiquer une activité physique ou culturelle ?



Le Service Universitaire d'Activité Physique et Sportive (SUAPS)

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose un large choix d'activités sportives accessibles à tous les étudiants (remise en forme, sports collectifs, bien-être...). Des aménagements et un accompagnement peuvent être proposés pour faciliter la pratique des étudiants en situation de handicap, notamment via le dispositif **Mouv'amU**.

L'Association Sportive (AS amU) permet également de pratiquer une activité sportive en compétition, au niveau académique, régional ou national, ouvert aux étudiants en situation de handicap.

Pour les étudiants qui souhaitent reprendre une activité en douceur ou bénéficier d'un accompagnement spécifique, le dispositif **Mouv'amU** propose des activités sportives **et culturelles adaptées**, avec un encadrement bienveillant et progressif.

Mouv'amU propose plusieurs types de créneaux :

Sport Santé Bien-Être (SSBE) : activités physiques douces favorisant une reprise progressive.
Activité Physique Adaptée (APA) : séances encadrées par des enseignants en APA pour les personnes présentant des besoins spécifiques.
Créneaux inclusifs APA : intégration dans les activités classiques du SUAPS avec un accompagnement personnalisé.
Culture Santé Bien-Être (CSBE) : ateliers artistiques (chant, théâtre...) favorisant le bien-être, la confiance en soi et le lien social.

Ces dispositifs permettent à chacun de pratiquer selon ses capacités, dans un cadre sécurisé et inclusif.

La Direction Culture et Société (DCS)

La Direction Culture et Société met en œuvre la politique culturelle de l'université et favorise l'accès à la culture pour tous les étudiants.

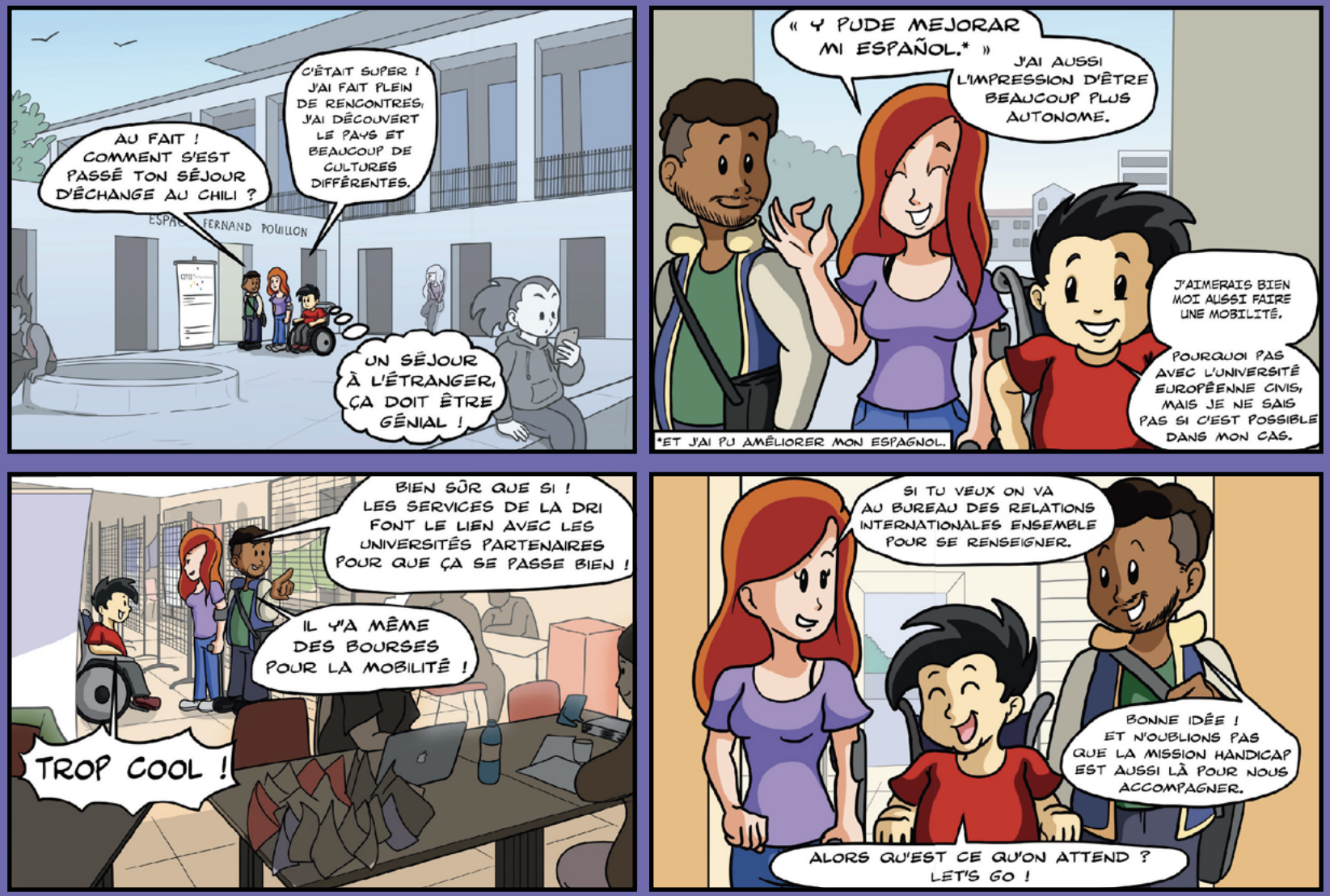
Elle propose des **ateliers artistiques** (théâtre, chant, stand-up...), des événements et des actions culturelles qui contribuent au bien-être, à l'expression personnelle et à la vie de campus.

Contacts et liens utiles

- **SUAPS** : https://sport-suaps.univ-amu.fr
- **Mouv'amU (présentation et créneaux)** : https://www.univ-amu.fr/fr/public/mouvamu
- **Culture amU (DCS)** : https://www.univ-amu.fr/fr/public/les-arts-par-discipline
- **Contact Mouv'amU sport (selon campus)** :
  suaps-mouvamu-aix@univ-amu.fr
  suaps-mouvamu-centre@univ-amu.fr
  suaps-mouvamu-luminy@univ-amu.fr
  suaps-mouvamu-etoile@univ-amu.fr
  suaps-mouvamu-timone@univ-amu.fr
- **Contact Mouv'amU culture** :
  dcs-mouvamu-culture@univ-amu.fr



Comment préparer un échange international ?



La Direction des Relations Internationales (DRI)

L'un des objectifs de la Direction des Relations Internationales de l'université est de coordonner toutes les étapes clés de la mobilité internationale des étudiants, que ce soit pour les étudiants internationaux entrants ou pour les étudiants locaux qui souhaitent effectuer un séjour international dans l'une des universités partenaires d'amU.

Une fois inscrits à amU, les étudiants en situation de handicap ont accès à des dispositifs d'aménagements pour les accompagner au mieux dans leur projet de mobilité, quel qu'il soit.

Aménagements possibles :

Tiers-temps, aménagement d'épreuves, soutien spécialisé, accès à un logement adapté etc...

*Les aménagements varient en fonction des universités d'accueil.



Interlocuteurs

Cas 1 : Mobilité sortante

Si vous souhaitez faire un séjour dans une des universités partenaires d'amU, vous devez contacter le bureau des relations internationales de votre campus. Il assurera la communication avec l'université d'accueil afin de mettre en place tous les aménagements dont vous aurez besoin.

https://www.univ-amu.fr/fr/partir-mobilite-internationale/gestionnaires-de-mobilite-campus

Cas 2 : Mobilité entrante diplômante

Si vous êtes un étudiant international inscrit dans une formation diplômante à amU, vous devez contacter la mission handicap de votre campus dès votre arrivée en France.

https://www.univ-amu.fr/fr/mission-handicap

Cas 3 : Mobilité entrante encadrée

Si vous êtes un étudiant international en programme d'échange à amU, vous devez signaler votre situation au bureau des relations internationales de votre campus.

https://www.univ-amu.fr/fr/gestionnaires-de-mobilite-entrante

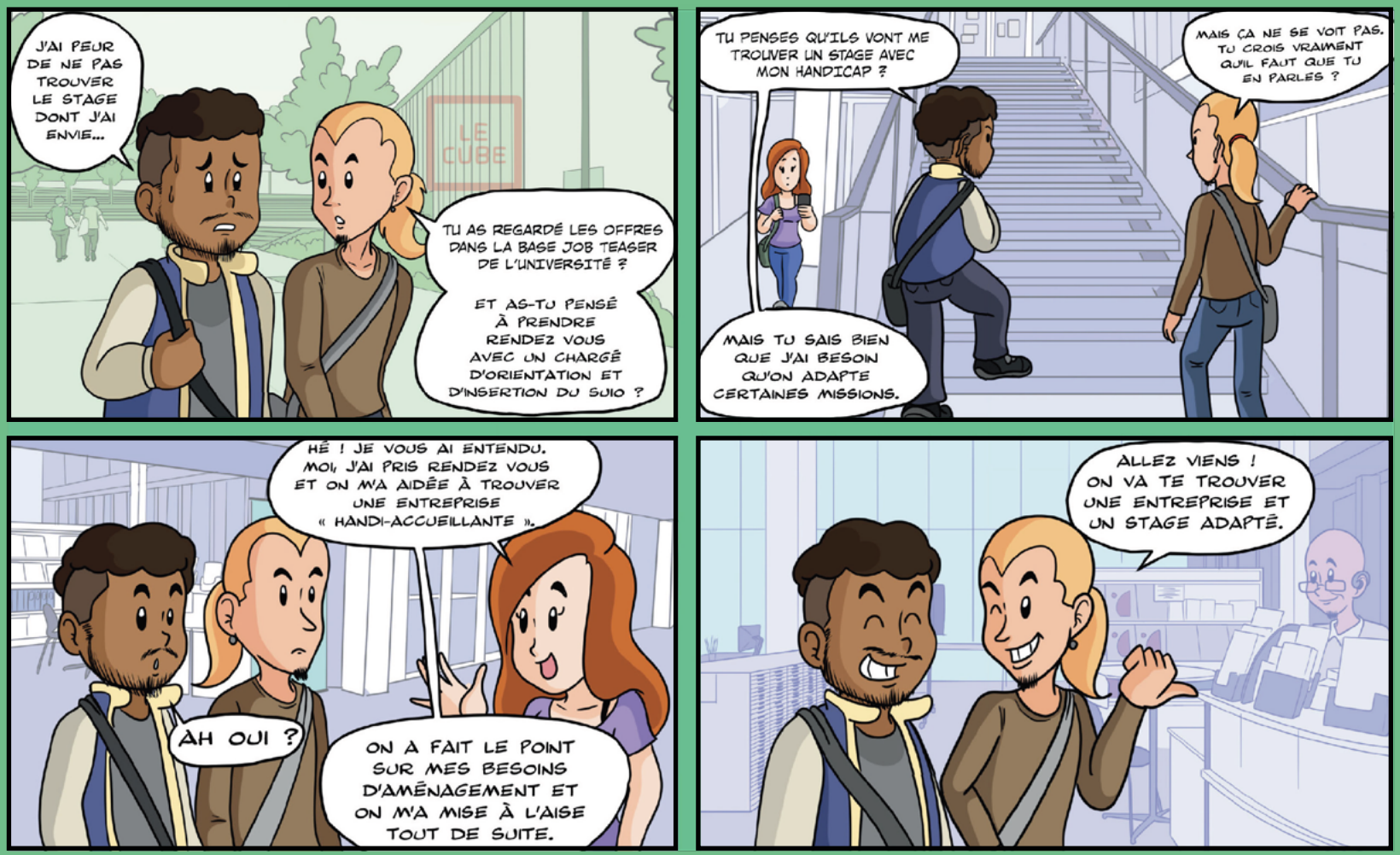
Vous serez ensuite contacté par le Service universitaire de Santé Étudiante (SSE) pour communiquer les informations sur votre dossier médical.

Bon à savoir

Le programme Erasmus + permet l'octroi d'un complément financier d'inclusion pour les étudiants en situation de handicap participant à un programme d'échange.

https://www.univ-amu.fr/fr/partir-mobilite-internationale/partir-mobilite-erasmus

Qui peut m'aider dans ma recherche de stage ou mon insertion professionnelle ?



Le Service Universitaire de l'Insertion et de l'Orientation (SUIO)

L'équipe du SUIO accompagne les étudiants en situation de handicap dans la construction de leur projet d'études. Elle propose des entretiens individualisés, des évènements et des ateliers dédiés à l'orientation et à la réorientation (Salon des Masters, connaissance de soi, Parcoursup, réfléchir à sa réorientation...). Sur toutes les antennes du SUIO des conseillers et des chargés d'orientation et d'insertion professionnelle référents handicap sont disponibles pour les accueillir et leur apporter des réponses adaptées à leur situation.



À savoir

Le SUIO peut aider les étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel. Il les aide également à identifier et valoriser leurs compétences, à acquérir des méthodes de recherche de stage et d'emploi (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien), à rencontrer des entreprises et découvrir le monde du travail. Les ESH titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) peuvent bénéficier d'un accompagnement par la DRH de l'établissement pour l'aménagement de leur poste de travail et d'une prise en charge de leur gratification si le stage est réalisé au sein d'un laboratoire d'amU.

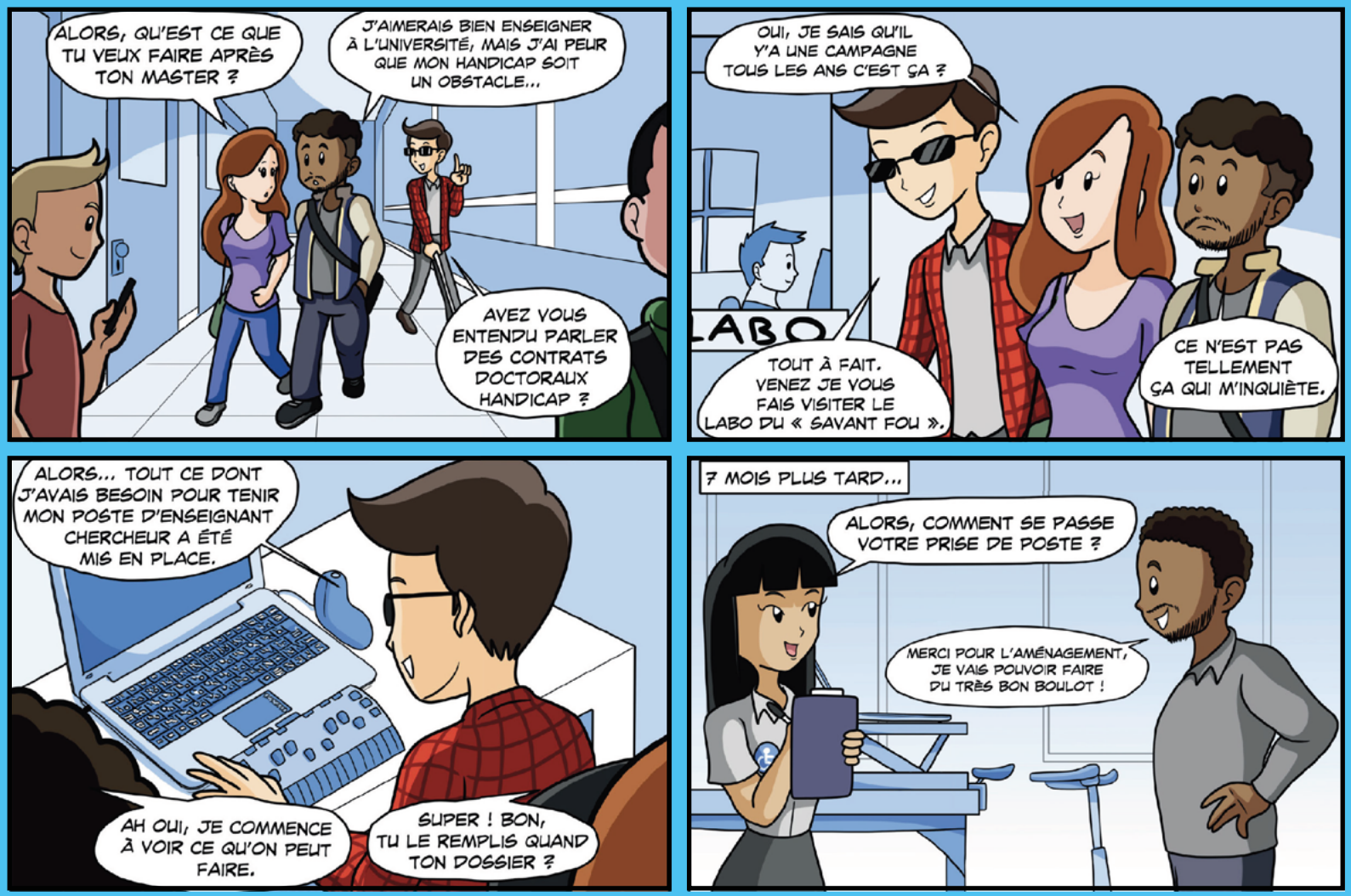
Contact

Pour toutes questions ou renseignements :
suio-handicap@univ-amU.fr

Lien vers la page internet du site amU

Orientation et insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap | Aix Marseille Université (univ-amU.fr)

Quels dispositifs si je veux rédiger une thèse ?



Le Contrat Doctoral Handicap (CDH)

Dans le cadre de son ambition d'attraction des talents sur le site Aix-Marseille, l'initiative d'excellence A*Midex s'inscrit en soutien de la politique d'Aix Marseille Université en faveur de l'accès des personnes en situation de handicap à une carrière académique.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche finance des contrats doctoraux handicap dans le cadre d'une campagne nationale. amU accroît ce soutien par le biais de la Fondation A*Midex en finançant chaque année des contrats doctoraux supplémentaires et des prolongations de contrats doctoraux.

La campagne de contrats doctoraux handicap concerne les étudiants en situation de handicap bénéficiant de la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

L'action « doctorant handicap A*Midex » vise également à déployer un accompagnement individualisé de l'ensemble des doctorants en situation de handicap en activité. L'objectif est de donner à chacun le maximum de chances de mener ses travaux de recherche et de se former dans d'excellentes conditions.
A*Midex contribue au financement d'aides individualisées : aides au déménagement pour les nouveaux arrivants, transport adapté dans le cadre des activités professionnelles de recherche, aménagements spécifiques du poste de travail, etc.

À savoir

A*Midex soutient également le recrutement de post-doctorant en situation de handicap.

L'appel Contrat Post-Doc a pour ambition d'accompagner les chercheurs en situation de handicap vers une carrière académique sereine et pérenne. Il propose un financement post-doctorat de 3 ans maximum pour la réalisation du projet. Ce financement, pouvant aller jusqu'à 15 000€ par lauréat, couvre les frais de fonctionnement liés à la recherche. Il propose également un accompagnement pour favoriser l'obtention d'un poste permanent.

Contacts

Pour toute information complémentaire :
Direction de la Vie Étudiante et de Campus :
dvec-handicap@univ-amU.fr
Direction de la Formation Doctorale :
dfd-affgen@univ-amU.fr
Fondation A*Midex :
ami**dex-direction@univ-amU.fr**
Direction des Ressources Humaines :
drh-gpeec-handicap@univ-amU.fr

Liens utiles

Lien vers la page « Contrat doctoral handicap » du site internet d'amU :
Contrat doctoral handicap | Aix Marseille Université (univ-amU.fr)
Lien vers la page « Contrat post-doctorant handicap » du site internet amU : **Appel à candidatures - Contrat Post-Doc Handicap | Aix Marseille Université (univ-amU.fr)**
Pour en savoir plus sur la fondation A*Midex :
Fondation A*midex - Initiative d'excellence | Aix Marseille Université (univ-amU.fr)

Contacts importants

Adresses postales des BVE-Mission Handicap

Campus Timone :

Sites de Timone, Hôpital Nord et Virgile Marron
27 boulevard Jean Moulin, 13385 Marseille Cedex 5

Campus Saint- Charles :

Sites de Saint-Charles, Canebière, Colbert,
Ilot du Bois et Aubagne
3 place Victor Hugo, 13331 Marseille Cedex 3

Campus Luminy :

Sites de Luminy, Gap et La Ciotat
163 avenue de Luminy, 13288 Marseille

Campus Saint-Jérôme :

Sites de Saint-Jérôme, Château Gombert, Salon de Provence et IUT (Aix et Digne)
52 avenue Escadrille Normandie Niemen,
13013 Marseille

Campus Aix-en-Provence :

Sites d'Aix-en-Provence, Puyricard, Digne-les-Bains, Arles et Avignon
29 avenue Robert Schuman,
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Adresses postales du Crous Aix-Marseille Avignon

Aix-en-Provence :

31 avenue Jules Ferry – 13100 Aix-en-Provence
Ouverture de 8h45 à 12h30
et de 13h30 à 16h00, du lundi au vendredi

Avignon :

74 rue Louis Pasteur (Campus Hannah Arendt)
84000 Avignon
Ouverture de 9h à 13h et de 14h à 16h le lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 9h à 13h le mercredi

Marseille :

Campus Saint-Charles, 3 place Victor Hugo, 13003
Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h15 du lundi au vendredi



Adresses postales des SSE

SSE Saint- Charles :

Sites de Saint-Charles, Canebière, Colbert, Ilot du Bois, Aubagne, Timone, Hôpital Nord et Virgile Marron
3 place Victor Hugo 13003 Marseille
Case 34 - Bât 5 - Bloc C - 6ème étage

SSE Luminy :

Sites de Luminy, Gap et La Ciotat
163, avenue de Luminy
13288 Marseille Cedex 9
Case 905 - Rez-de-Chaussée - Restaurant Universitaire

SSE Saint-Jérôme :

Sites de Saint-Jérôme, Château Gombert et Salon-de-Provence
52, avenue Escadrille Normandie Niemen
13013 Marseille

SSE Aix-en-Provence :

Sites d'Aix-en-Provence, Puyricard, Digne-les-Bains, Arles et Avignon
29 avenue Robert Schuman - Bât Le Cube
13621 Aix-en-Provence Cedex 1
Bâtiment Le Cube

Liste des associations étudiantes sur la thématique du handicap d'amU

https://www.univ-amu.fr

Remerciements

La Direction de la Vie Étudiante et de Campus remercie chaleureusement l'ensemble des contributeurs qui ont activement participé à la réalisation de ce livret.

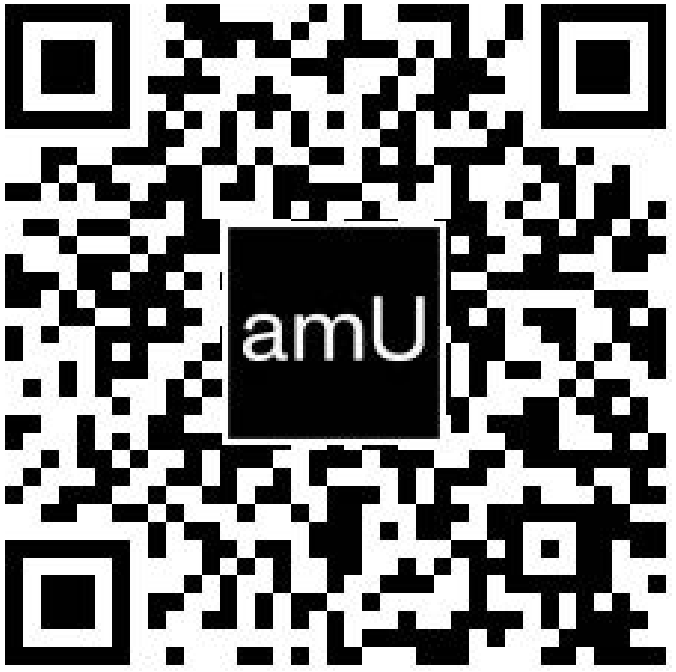
Nous remercions Monsieur Laurent Bensoussan, Vice-Président délégué Santé et Handicap d'Aix Marseille Université (amU) pour son engagement dans la mise en oeuvre de la politique handicap au sein de l'établissement.

Nous remercions également le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) d'Aix-Marseille Avignon ainsi que l'ensemble des personnels des Services et Directions d'amU qui nous ont conseillés et inspirés pour la réalisation de ce guide : le Service universitaire de Santé Étudiante, le Service Commun de la Documentation, le Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives, le Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation, le Service pour le Respect et l'Égalité, la Direction Culture et Société, la Direction des Relations Internationales, la Direction de la Formation Doctorale, la Direction de la Communication et la Fondation universitaire A*Midex.

La Direction de la Vie Étudiante et de Campus remercie tout particulièrement Mesdames Carine Galvez et Anne Rochcongar qui ont œuvré à l'aboutissement du livret.



Notes



amU

Aix Marseille Université